

**DOSSIER ASSOCIATION**

Jour

mois

année

Demande de subvention de fonctionnement

Fiche d'identité de l'association (A – B – C – D – E – F)

A	Organisme				
Dénomination					
Objet ou activité					
Téléphone		Télécopie		Courriel	
N° SIRET					
Siège					
Adresse					
Code Postal		Commune			
Courrier (si l'adresse est différente du siège) :					
Adresse					
Code Postal		Commune			
B	Statut de l'organisme				
☐ Association Loi 1901					
N° d'enregistrement Préfecture		Date de parution au J.O.			
☐ Autre organisme					
Nature juridique		Date de création			
Si association sportive préciser pratique		☐ Loisir	☐ Compétition		
C	Composition du bureau				
FONCTION	NOM - PRÉNOM		TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL	
Président					
Secrétaire					
Trésorier					
Vice-Président					
Secrétaire adjoint					
Trésorier adjoint					
D	Adhérents		Origine géographique		
NOMBRE		TOTAL	Navailles-Angos	CCLB*	
Jeunes (-18 ans)					
Adultes					
Total					
Cotisation annuelle : €/an		Montant global annuel des cotisations : €/an			
Autres (à préciser) :		€/an			
E	Assurance	Nom	N° de police	Date signature	
F	Solde de compte courant		Soldes de comptes épargne		
Badge					
G	Ce jour, je rends badges		Je prends Badges le		

H	Subvention de fonctionnement sollicitée (H - I)		☐ OUI	☐ NON
☐ Sans objet		☐ 1ère demande	☐ Renouvellement de demande	
Cadre réservé à la commune				
Date de réception			Date de réunion	
Montant accordé				
Commentaires				
I	Budget de fonctionnement de l'association			
CHARGES		Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats		70 – Vente produits finis, marchandises, presta de services		
Prestations de services				
Achat de matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation		
Autres fournitures		État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 – Services extérieurs		-		
Locations		-		
Entretien et réparation		Région(s)		
Assurances		-		
Documentation		Département(s)		
62 – Autres services extérieurs		-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté de communes des Luys en Béarn		
Publicité, publication		-		
Déplacements, missions		Commune de Navailles-Angos		
Services bancaires, autres		-		
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler)		
Impôts et taxes sur rémunération		-		
Autres impôts et taxes		-		
64 – Charges de personnel		Fonds européens		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex. CNASEA, emploi aidés)		
Charges sociales		Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		Autres privées		
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante		
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs		
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers		
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL Général		TOTAL Général		

M	Observations

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que l'association est en conformité vis-à-vis de la RGPD ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- demande une subvention de :
- atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 euros sur trois exercices.

Fait le à

Signature

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

A noter que la demande de subvention et le montant sollicité auprès de la Commune n'engagent pas la collectivité ; seule la notification de subvention constitue un engagement.